



**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE  
DE LA POLITIQUE  
CYCLABLE AU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE LA  
HAUTE-SAVOIE- DOSSIER  
DE PRISE EN  
CONSIDERATION DES  
PISTES CYCLABLES ROUTE  
DE TANINGES À VÉTRAZ-  
MONTHOUX**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

**D\_2024\_0326**

Dans le cadre des travaux d'un transport collectif en site propre (TCSP) entre la gare d'Annemasse et le centre de la commune de Bonne, des pistes cyclables sont prévues sur le tracé notamment sur la route de Taninges à Vétraz-Monthoux, entre le giratoire de Corly et celui des Fontaines, qui permettront de desservir le futur collège de Vétraz-Monthoux et à proximité le collège Paul Émile Victor de Cranves-Sales.

Ces pistes cyclables monodirectionnelles font environ 890 ml.

La politique cyclable constitue un enjeu majeur pour la transition énergétique et le développement durable de notre territoire. Le développement des infrastructures cyclables favorise la mobilité douce, améliore la qualité de l'air et contribue à la santé publique.

Le département favorise le déplacement des modes doux avec le plan départemental d'aménagements cyclables.

Annemasse Agglo soumet un dossier de prise en considération au département et sollicite celui-ci à hauteur de 133 500,00 € H.T pour la réalisation des pistes cyclables route de Taninges.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant en H.T.	Financement	Montant en H.T.	Taux
Travaux	293 583,78 €	CD74	133 500,00 €	45,47 %
		Autofinancement	160 083,78 €	54,53 %
TOTAL	293 583,78 €	TOTAL	293 583,78 €	100%

Au vu des éléments rappelés ci-dessus, le Président DÉCIDE:

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention de 133 500,00 € soit 45,47 % des dépenses de travaux pour la réalisation des pistes cyclables route de Taninges à Vétraz-Monthoux ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 17/12/2024



ID : 074-200011773-20241209-D\_2024\_0326-AU

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*